



SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MATRICE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES AUDITS

Une matrice de suivi est faite pour chaque audit de l'ANRMP, qui a pour objectif d'assurer le suivi des recommandations proposées par l'audit.

Elle donne la possibilité aux services concernés par les recommandations d'y répondre¹ (accord / accord partiel / rejet), en justifiant cette réponse, et présenter² les actions qu'ils mettront en œuvre.

La fiche sera mise à jour chaque semestre, suite à la transmission de ladite matrice afin de faire un état d'avancement de la mise en œuvre des actions.

¹ Dans la colonne intitulé « **Réponse de la structure responsable et justification** »

² Dans la colonne intitulé « **Actions à mettre en œuvre** »

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à ce que les critères d'attribution dans le DAO soient précis et qu'ils soient utilisés pour l'attribution	Service responsable des marchés	ACCORD	La CPMP/MJDH, apportera son assistance technique outre les autorités contractantes de l'administration centrale à celles basées en région. Cette assistance consistera à désigner un représentant de la CPMP appelé correspondant auprès des autorités contractantes (AC) à l'effet de les assister dans leurs opérations de passation de marché.	Désignation par le Directeur de Cabinet des agents de la CPMP en tant que points focaux des autorités contractantes	<i>Copie du courrier de désignation des correspondants signé par le Directeur de Cabinet</i>	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer de la publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMP	Service responsable des marchés	ACCORD	La CPMP/MJDH veillera à ce que toutes les AC transmettent leurs avis à la DMP pour publication. Le correspondant de l'AC fera le suivi de cette diligence.	Avis d'appel d'offres publiés dans le BOMP	Copie de pages issues du BOMP relatives à la publication des marchés du MJDH	
Veiller au respect scrupuleux des heures d'ouvertures des offres prévues dans l'avis et dans le DAO	Service responsable des marchés	ACCORD	La CPMP/MJDH veillera à ce que les heures limites de dépôt des offres et les heures d'ouvertures des plis mentionnées dans l'avis et dans le DAO soient scrupuleusement respectées. Le correspondant de l'AC fera le suivi de cette diligence.	Heures d'ouvertures des offres prévues dans l'avis et dans le DAO respectées	Copies de dossiers d'appels d'offres, copies d'avis de publication et copies de procès-verbaux d'ouverture	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à la matérialisation des lettres de consultation des opérateurs en cas des procédures simplifiées	Service responsable des marchés	ACCORD	La CPMP/MJDH veillera à ce que les lettres de consultation soient transmises aux entreprises consultées. Les copies de ces lettres seront transmises au correspondant de l'AC pour archivage électronique.	Lettres d'invitations adressées aux entreprises	Copies de décharges des lettres d'invitation	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
veiller à ce que les opérateurs consultés confirment leur participation aux procédures	Service responsable des marchés	ACCORD	La CPMP/MJDH veillera à ce que les courriers relatifs à la confirmation de participation des opérateurs consultés soient exigés et archivés. Les copies de ces courriers seront transmises au correspondant de l'AC pour archivage électronique.	Lettres de confirmation des entreprises pour leurs participations à l'appel d'offres déposées.	Copies des lettres d'intention de participation à l'appel d'offres des entreprises consultées	
S'assurer que les soumissionnaires ont été informés des résultats de l'analyse et de jugement des offres	Service responsable des marchés	ACCORD	Le correspondant désigné par la CPMP s'assurera que tous les canaux de notifications des résultats aux soumissionnaires soient utilisés par l'AC de sorte à informer tous les soumissionnaires des résultats de l'analyse et de jugement des offres.	Soumissionnaires informés des résultats de l'analyse et de jugement des offres	Copies des décharges des courriers de notification de tous les soumissionnaires. Dans ces courriers, les soumissionnaires non retenus sont invités à consulter le rapport d'analyse	
Veiller à ce que les rapports d'analyse et les PV de jugement soient bien détaillés et fournissent toutes les explications	Service responsable des marchés	ACCORD	La CPMP/MJDH veillera à ce que les rapports d'analyse et les PV de jugement soient plus explicites. A cet effet, les rapports d'analyse et PV de jugement seront lus et corrigés par le	Les Rapports d'analyse et les PV de jugement sont bien détaillés et explicites	Copies des rapports d'analyse et les PV de jugement	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
possibles sur les évaluations et les attributions			correspondant de l'AC avant la mise à la disposition des soumissionnaires			
S'assurer de la publication des attributions des marchés	Service responsable des marchés	ACCORD	Le correspondant désigné par la CPMP s'assurera que toutes les pièces nécessaires pour la publication des résultats soient transmises à la DMP après l'attribution des marchés.	Les attributions définitives des marchés sont publiées	Copie de pages issues du BOMP relatives à la publication des attributions définitives des marchés du MJDH	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service approbation de la CPMP/MJDH s'assurera lors de la numération des marchés que les dates de signatures soient mentionnées dans tous les projets de marchés.	Dates de signature et d'approbation de marché mentionnées.	Copies de marchés signé et approuvé (avec les dates)	

CPMP : Cellule de Passation des Marchés Publics.

MJDH : Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

DAO : Dossier d'Appel d'Offre

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME
(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés	Service responsable des marchés	Accord	PGPM/ PGSPM/ PPM/PSM Elaborés	Sensibiliser les Administrateurs de crédits afin d'élaborer leur plan de passation avec des objets exacts pour un meilleur suivi de la planification des opérations	Copie de Plans Généraux et Plans Généraux Simplifiés de passation des marchés transmis à la DGMP	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Accord	Toutes les attributions ont été notifiées aux attributaires et non attributaires	Réunir toutes les correspondances liées à chaque procédure	Copies de notifications d'attribution et de non attribution des marchés	
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés	Accord	Tous les marchés sont signés, datés	Insister auprès des Administrateurs de crédits sur la nécessité non seulement de signer les projets de marché dans un court délai mais aussi de l'importance de mentionner les dates pour un meilleur contrôle	Copies des pages de garde SIGMAP et de signature des marchés	
S'assurer de la réalisation d'un Ordre de Service pour l'exécution du marché, le cas échéant	Service responsable des marchés	Accord	Informers les AC et les maitres d'œuvre à l'effet de faire ampliation à la CPMP des ordres de	Les Ordres de services sont reçus par la CPMP. Cependant, pour ceux qui tardent à venir des actions sont menées par la CPMP en	Copies des Ordres de services de démarrer des marchés	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
			services délivrés aux attributaires des marchés.	vue de rentrer en possession d'une copie de ces OS.		
Veiller à publier les résultats des attributions et les résultats des attributions définitives des appels d'Offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des marchés	Accord	Renseignement de la base du SIGMAP dans le délai et transmission des résultats des appels d'offres à la DMP pour publication dans le BOMP.	Les résultats des appels sont publiés dans le BOMP.	Copies des décharges des courriers de transmission à la DGMP et copie des pages de publication dans le BOMP.	<i>Preuves de réalisation reçue</i>

OS : Ordre de Service.

BOMP : Bulletin Officiel des Marchés Publics.

DGMP : Direction Générale des Marchés Publics.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
S'assurer de la publication des résultats des attributions des appels d'Offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des marchés	ACCORD Article 76.1 du CMP qui stipule que l'AC, le maître d'ouvrage délégué ou le maître d'œuvre a l'obligation de publier les résultats	-renseigner les résultats dans le SIGMAP -Transmettre les résultats à la DGMP pour publication	100% des résultats des attributions des appels d'offres sont publiés dans le BOMP dans le délai	BOMP + courriers de transmission à la DGMP	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer de la réalisation d'un Ordre de Service au titulaire du marché pour L'exécution du marché, dans le cas échéant	Service responsable des marchés	ACCORD Article 90 du CMP ordre de service	-notifier l'approbation du marché -éditer l'OS -faire décharger l'OS par le titulaire	100% un ordre de service a été notifié aux titulaires pour les différents passés	Décharge de l'OS disponible	

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (Un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés (CPMP)	Accord	Les résultats des attributions sont notifiés aux attributaires et non attributaires de Marchés à travers des correspondances.	Les décharges des correspondances sont disponibles.	Transmission de décharges desdites correspondances à ANRMP	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer à la publication des résultats des attributions des appels d'offres (AO) dans le BOMP	Service responsable des marchés (CPMP)	Accord	Les résultats sont transmis pour publication dans le BOMP via SIGMAP au cours de la numérotation des marchés.	Extraits du BOMP indiquant les attributions de marchés	Transmission de l'Extrait du BOMP à l'ANRMP.	
S'assurer de la réalisation d'un Ordre de Service au titulaire du marché pour L'exécution du marché, dans le cas échéant	Service responsable des marchés (CPMP)	Accord	Les Ordres des Services sont édités via SIGMAP ou par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage délégué et transmis aux titulaires de Marchés.	Décharges des Ordres de Services disponibles	Transmission des décharges des OS à l'ANRMP.	
Veiller à la conservation des documents de passation des marchés conformément à l'arrêté	Service responsable des marchés (CPMP),	Accord partiel	Archivages des documents de la passation des marchés conformément à	Archives disponibles dans les locaux de la DGMP.	Vérification dans les locaux de la CPMP.	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (Un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
N°484/MEF/DGBF/DGMP du 09 novembre 2011	Cabinet MBPE, DGMP.		l'arrêté N°484/MEF/DGBF/DGMP du 09 novembre 2011 dans les locaux de la CPMP			

Cabinet MBPE : Cabinet du Ministre de Budget et du Portefeuille de l'Etat.

MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller au respect des délais d'attribution, de signature et d'approbation des marchés	Responsable marchés	Mise en œuvre de la recommandation	-tenir les travaux de la COJO dans les délais réglementaires ; -faire procéder à la signature des marchés et la transmission pour signature dans les délais ;	Action réalisée à 100%	-Procès-verbal (PV) et rapports signés ; -exemplaire des marchés approuvés	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Veiller à ce que dans le cadre des procédures simplifiées les opérateurs consultés confirment leur participation	Responsable marchés	Mise en œuvre de la recommandation	Courriers de réponse des demandes de participation	Action réalisée à 100%	Décharges des courriers de confirmation de participation ;	
S'assurer que les soumissionnaires ont été informés des résultats de l'analyse et de jugement des offres	Responsable marchés	Mise en œuvre de la recommandation	Courriers de notification des résultats aux soumissionnaires	Action réalisée à 100%	Décharges des courriers de notification aux soumissionnaires ;	
S'assurer que les rapports d'analyse et les PV de jugement ont été signés	Responsable marchés	Mise en œuvre de la recommandation	Mise à disposition de la CPMP des copies des rapports et Pv signés à l'issue des travaux de la COJO	Action réalisée à 100%	-PVet rapports signés	
Veiller à la publication des attributions des marchés	Responsable marchés	Mise en œuvre à travers la publication	Saisie des informations d'attribution dans le SIGMAP ; -Transmission physique des résultats à la DMP pour	Action réalisée à 100%	-publication des résultats dans le BOMP ; -décharges des transmissions de	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
			publication en cas de problème technique sur le SIGMAP		demandes de publication DGMP	
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Responsable marché	Mise en œuvre de la recommandation	Vérification des dates de signatures avant la numérotation et la date d'approbation avant la transmission aux AC	Action réalisée à 100%	Exemplaire des marchés de la CPMP	<i>Preuve de réalisation reçue</i>

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
S'assurer de la publication de l'ensemble des appels d'offres dans le BOMP	Service responsable des marchés	Accord	Vérifier avant toute ouverture que l'Avis d'Appel d'Offres a été publié dans le BOMP et à respecter le délai de publication	Tous les Appels d'Offres ont fait l'objet de publication	Copies des AOO parues dans le BOMP	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Veiller à la fourniture du cautionnement définitif par le titulaire du marché, le cas échéant	Service responsable des marchés	Accord	Vérifier auprès des Autorités Contractantes que le cautionnement définitif a été fourni par le titulaire	Pour les marchés nécessitant un cautionnement définitif un cautionnement a été fourni	Copies des cautionnements définitifs	
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Accord	Adresser systématiquement des courriers d'information des résultats des travaux de la COJO à tous les soumissionnaires	Les soumissionnaires sont tous informés	Décharges des courriers d'information	
S'assurer de la publication des résultats des appels d'offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des marchés	Accord	Transmettre à la DGMP les PV et rapports d'analyse dans le délai réglementaire et faire le suivi de la publication des résultats d'attribution	Tous les PV et rapports d'analyse sont transmis à la DGMP	Courriers de transmissions	

S'assurer de la conservation des documents de passation des marchés conformément à l'arrêté N°484/MEF/DGBF/DM P du 09 novembre 2011	Service responsable des marchés	Accord	Archiver tous les documents de passation de marchés après publication des résultats définitifs dans le BOMP	Les documents de passation de marchés sont archivés et disponibles au niveau de la CPMP	Boîtes d'archives identifiables pour chaque Appel Offre Ouvert (AOO)	<i>Preuves de réalisation reçues</i>
Veiller à publier les résultats des attributions des appels d'Offres (AO) dans les délais au BOMP afin d'assurer le respect du délais de recours des soumissionnaires non retenu	Service responsable des marchés	Accord	Renseignement régulièrement le SYGMAP, transmettre physiquement les PV de jugement à la DGMP et faire le suivi de la publication des résultats d'attribution dans le BOMP	Les résultats d'attributions sont publiés dans le BOMP	Extraits des pages de publication du BOMP	
S'assurer de la réalisation d'un Ordre de Service au titulaire du marché pour l'exécution du marché, dans le cas échéant	Service responsable des marchés	Accord	Vérifier qu'un Ordre de Service physique a été adressé au titulaire avant d'éditer l'OSD électronique via SIGMAP	Toutes les Autorités Contractantes adressent des OS avant l'exécution du marché	Ordres de Service physiques et électroniques	
Veiller à obtenir l'autorisation du ministre en charge des marchés publics avant le recours à une procédure dérogatoire de gré à gré	Service responsable des marchés	Accord	Exiger l'autorisation du Ministre en charge des marchés publics ou de son Délégué avant la numérotation de tout marché de gré à gré	Tous les marchés de gré à gré ont une autorisation	Lettres d'autorisation de gré à gré	
Veiller à obtenir l'Avis de Non Objection (ANO) de la DGMP pour les marchés passés sur les	Service responsable des marchés	Accord	Transmettre à la DGMP les offres des soumissionnaires, les PV d'attributions provisoires ainsi que	La DMP est toujours sollicitée pour son ANO pour les marchés passés sur les dotations d'un	Courriers de demande d'ANO et ANO de la DMP	

dotations ayant un montant supérieur au seuil de référence avant approbation			les rapports d'analyse et solliciter son ANO	montant supérieur au seuil de référence avant leur numérotation et approbation		
---	--	--	--	--	--	--

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES (MIRAH)
 (AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à ce que les notifications soient transmises avant l'approbation des marchés	Service responsable des marchés	Accord (observations prise en compte)	Les résultats sont notifiés aux différents soumissionnaires après le jugement. L'approbation intervient après un délai de 10 jours (délai de carence)	Les recommandations ont été appliquées à tous les marchés passés à la suite de l'audit	Copies des notification et page d'approbation des marchés	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés	Accord (observations prise en compte)	Les marchés passés à la suite de l'audit sont des Procédures Simplifiées à compétition Limité (PSL) , les dates de signature des marchés par le titulaire et l'autorité contractante sont mentionnés dans le marché	Les recommandations ont été appliquées à tous les marchés passés à la suite de l'audit	Copies des pages de signature et approbation	

CONSEIL CAFE CACAO

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller au respect des délais d'attribution, de signature et d'approbation des marchés	Service Achats et Passation des Marchés	Accord	-Sensibilisation des intervenants -Mise à disposition de Codes des Marchés Publics	En cours avec l'implication de toutes les parties prenantes	Les nouvelles attributions de marchés sont signées et approuvées dans les délais	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service Achats et Passation des Marchés	Accord	Demander aux différents signataires d'inscrire les dates de signature	Réalisé	Les dates de signature et d'approbation sont marquées sur chaque marché	
veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service Achats et Passation des Marchés	Accord partiel. Les résultats de nos appels d'offres sont publiés sur notre site internet et souvent parallèlement dans d'autres organes de presse. Toutefois, pour les procédures simplifiées, des courriers d'informations sont directement adressés aux soumissionnaires	S'assurer que les soumissionnaires soient informés des résultats que ce soit par voie de publication sur le site, dans un organe de presse ou par remise de courriers d'information	En cours de mise en œuvre	Résultats disponibles sur notre site internet, courriers et mails d'information pour les procédures simplifiées	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
S'assurer de l'approbation des marchés par les personnes habilitées	Service Achats et Passation des Marchés	Accord	Les marchés seront soumis à l'approbation de l'autorité habilitée en fonction des seuils et ce, conformément aux dispositions des marchés et tenant compte du statut de notre structure	Mise en œuvre effective.	Les marchés sont approuvés par les personnes habilitées	<i>Preuve de réalisation reçue</i>

SOCIETE IVOIRIENNE DE TELEDIFFUSION

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
S'assurer du respect des délais de attribution, de signature et d'approbation des marchés	La Direction des Etudes et du Développement et la Direction des Finances et de la Comptabilité	Accord (les recommandations de l'audit de 2018 sont pertinentes. Il faudra veillez au respect des délais dans la passation des marchés futures).	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les délais de transmission des PV et rapports de l'analyse des offres à la DMP dans le temps imparti ; - Se rapprocher constamment de la DMP pour les avis à recevoir. 	Les délais sont respectés	<p>1/la fourniture du carburant des centres émetteurs (AOR N°19/4726AOR DU 23/07/19). Délai : 31 jours ouvrables</p> <p>2/a fourniture du carburant du personnel (AOR N°19/4727AOR DU 23/07/19) Délai : 31 jours ouvrables</p> <p>3/Acquisition de véhicule de service (GRE A GRE 2019-0-5-0304/03-27). Délai : 11 jours ouvrables.</p> <p>4/L'installation d'équipement relatif à la TNT (AOR N°19/4621 DU 15/05/2019). Délai : 32 jours ouvrable</p> <p>5/Travaux de fourniture et</p>	<i>Preuves de réalisation reçu</i>

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
					d'installation des éléments pour la constitution d'un poste de livraison de type H61 pour l'alimentation électrique du centre émetteur de Tiémé-Odiéné Appel Offre Restreint (AOR) 20/4980AOR du 08/05/2020 Délai : 30 jours ouvrables	
Veiller à ce que les lettres d'information soient obtenues et déchargées par les soumissionnaires non retenus	La Direction des Etudes et du Développement et la Direction des Finances et de la Comptabilité	Accord (les recommandations de l'audit de 2018 sont pertinentes. Il faudra veillez au respect des délais dans la passation des marchés futures).	- Pour les entreprises locales : transmission du courrier de non attribution en main propre avec accusé de réception ; - Pour les entreprises extérieures : transmission de la lettre par mail avec Obligation de réponse	Les lettres d'information se font dans les délais prévus	Pour le marché : 1/AOR N°19/4726 AOR DU 23/07/19, le courrier de notification déchargé le 14/09/2019 2/AOR N°19/4727 AOR DU 23/07/19 le courrier de notification déchargé le 14/09/2019 3/ GRE A GRE 2019-0-5-0304/03-27 avec la LCVM du 21/05/2019 pour	<i>Preuves de réalisation reçu</i>

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
					<p>pris en compte en vue de la livraison.</p> <p>4/AOR N°19/4621 DU 15/05/2019, le courrier de notification déchargé le 21/06/2019.</p> <p>5/AOR N°20/4980 AOR du 08/05/2020, courrier de notification déchargé le 7/04/2020</p>	

LOTIERIE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MBPE/DGBF/DM P du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Direction Générale de la Structure Cabinet du Ministre en charge des Marchés	Création de la cellule de passation en cours				Preuve non reçu
veiller à l'application de l'ensemble des procédures réglementaires dans le cas de la passation des marchés publics	Service responsable des marchés	01 SEUL MARCHÉ A ÉTÉ PASSÉ EN 2018	PRÉPARER LE MAXIMUM DE MARCHÉ SUR LES LIGNES A MARCHÉS PUBLICS	EN 2020 NOUS AVONS 7 MARCHÉS EN COURS DE RÉALISATION A LA DMP	DAO EN COURS	Preuve non reçu

INSTITUT IVOIRIEN DE L'ENTREPRISE (INIE)

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Direction Générale de l'INIE	ACCORD	Mise en place de la CPMP	commission de passation des marchés créées.	note de service	<i>Preuve de réalisation reçue</i>
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés	responsable de la CPMP	Accord	Elaboration du PPM 2020	PPM élaboré	Copie PPM	
S'assurer de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics dans la présélection et le choix des différents Fournisseurs et prestataires	CPMP	Accord	Sélection d'au moins 03 fournisseurs ou prestataires	Exécuté	Archives (transmission des copies)	
S'assurer de la conservation des documents de		Accord	Archivage physique et électronique de	Exécuté		

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
passation des marchés conformément à l'arrêté N°484/MEF/DGBF/DG MP du 09 novembre 2011	Service des moyens généraux		toute la documentation		Archives(documents d'acquisition du logiciel, photo du local d'archive)	<i>Preuve de réalisation reçu</i>

SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT MINIER (SODEMI)

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MBPE/DGBF/DGM P du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Direction générale de la SODEMI Cabinet du Ministre en charge des Marchés	La Commission Interne des Marchés (CIM) qui a en charge ce volet a été mise place depuis 2009 par note de service.	Formation des acteurs sur le seuil de passation des PPM, à l'identification des lignes a marché et à l'élaboration des PPM		Note de service n°935 du 08 avril 2009 Note service n°1256 du 01 août 2017	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés	Service responsable des marchés	Pour l'exercice 2020, un DAO type pour la réhabilitation de la guérite et la construction de deux nouvelles guérites est en cours d'élaboration	Régularisation du DAO conformément au code des marchés publics pour avis	Fournisseurs saisis pour renseigner le DAO pour régularisation avant de procéder à la sélection des fournisseurs avant fin novembre 2020		
Veiller à l'application des dispositions du Code des Marchés Publics dans la présélection et le choix des différents Fournisseurs et prestataires	Service responsable des marchés				Respecter les dispositions du Code des Marchés publics	
Veiller à la conservation des documents de passation des marchés conformément à l'arrêté	Service responsable des marchés	SODEMI dispose d'une Section de l'Archivage et de la Documentation	Mise en place d'une gestion électronique de l'archivage	Logiciel de gestion électronique de l'archivage encours d'acquisition.	Bon de demande d'achat et factures pro-forma,	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
N°484/MEF/DGBF/DGMP du 09 novembre 2011					Images des locaux archives des des	

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES AGENTS DE SANTE (INFAS)
(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (Un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à adresser les courriers d'invitations aux opérateurs pour toutes les procédures simplifiées	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service veille à envoyer des courriers aux soumissionnaires	Le service marché a collecté les décharges des lettres d'invitations	Décharges des lettres d'invitation disponibles	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Réceptionner les lettres d'intention pour toutes les procédures simplifiées	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service veille à réceptionner les intentions des procédures simplifiées	Le service marché à collecté les décharges des lettres intentions	Décharges des lettres d'intention disponibles	
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service veille à faire parvenir des courriers avec accusés de réception aux soumissionnaires pour les informés des résultats des attributions	Le service marché a collecté les accusés de réception	Accusés de réception disponible	
S'assurer de la publication des résultats des attributions des appels d'Offres (AO) dans le délai au BOMP afin d'assurer le respect du délai de recours des soumissionnaires non retenu	Service responsable des marchés	ACCORD	Adresser un courrier a la DMP pour la publication des résultats définitifs	Courrier à transmettre à la DGMP	Copie de la décharge	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (Un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à signer le marché dans le délai après l'attribution	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service s'assure de la signature des marchés dans les délai requis	Signature des marchés dans les délai requis	Copie de la page de signature des marchés	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
Veiller à inscrire la date limite de retrait du DAO dans les lettres d'invitation	Service responsable des marchés	ACCORD	Inscription des dates limites de retrait du DAO dans les lettres d'invitation	Date limite du retrait du DAO inscrit dans les lettres d'invitation	Copie de la lettre d'invitation comportant le délai disponible	
S'assurer de la réalisation d'un Ordre de Service au titulaire du marché pour l'exécution du marché, dans le cas échéant	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service veille à recueillir les ordres de service des marchés ayant pour maitre œuvre le ministère de la construction. Par contre tous les autres ordres de services concernant les autres marchés sont disponibles.	Pas d'ordres de service de marchés ayant pour maitre d'œuvre le ministère de la construction. Par contre, les ordres de service dans les autres marchés sont disponibles	Copies des ordres de service pour les autres marchés sont disponibles	
Veiller à la fourniture du cautionnement définitif par le titulaire du marché, dans le cas échéant	Service responsable des marchés	ACCORD	Le service veille à recueillir les cautionnements définitifs des titulaires des marchés passés	Cautionnement définitif déposés par les entreprises	Copie des cautionnement définitif	

INSTITUT RAOUL FOLLEREAU DE COTE D'IVOIRE

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MBPE/DGBF/DGMP du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Direction Générale de la structure Cabinet du Ministre en charge des Marchés	Accord partiel : Cellule mise en place. Un agent fonctionnaire a été désigné point focal. Mais le profil requis par l'arrêté n'est pas disponible actuellement dans l'effectif du personnel de l'IRFCI.	Solliciter auprès de la DRH du MSHP l'affectation d'un fonctionnaire de grade A, en vue de lui confier la responsabilité de l'animation de la CPMP.	Courrier de demande d'affectation de personnel à l'IRFCI transmis à la DRH au MSHP. NB : le SDBF, qui a rang de sous-directeur d'administration centrale, est pressenti comme responsable de la CPMP	- copie de la décision portant mise en place de la CPMP -copie du courrier déchargé adressé à la DRH/MSHP -copie du courrier de désignation des animateurs du SIGMAP	<i>Preuve de réalisation reçu</i>
S'assurer du respect des dispositions relatives aux marchés passés en dessous du seuil de référence notamment à l'invitation d'au moins cinq (05) candidats la publication des résultats issus des appels d'offres	Service responsable des marchés	L'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08mars 2016 prescrit la consultation des trois candidats pour les montants inférieurs à 30millions et 60millions. Nous nous y conformons.	RAS	RAS	Copies des procès-verbaux des mises en concurrence en dessous du seuil de référence de l'année 2020, conformément l'arrêté n°112/MPMBPE /DGBF/DMP du 08 mars 2016.	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
		Quant aux résultats issus des appels d'offres, ils sont affichés au sein de l'établissement disponibles à la DRMP qui a vocation à les publier dans le journal des marchés publics.				
S'assurer du respect des délais d'attribution, de signature et d'approbation des marchés	Service responsable des marchés	Les délais d'attribution et de signature sont respectés. La transmission à l'autorité compétente est faite dans le délai, mais l'acte d'approbation dans les délais dépend de la disponibilité de l'autorité approbatrice.	RAS	RAS	Procès-verbaux d'attribution des marchés de 2020.	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Un courrier de notification de résultat est adressé à chaque	Une fois les obstacles aux déplacements levés, les courriers de	Applicable à toutes les mises en concurrence à venir, jusqu'à la fin de la pandémie.	Courriers de notifications déchargés.	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
		soumissionnaire . Mais les difficultés de déplacement liées à la COVID 19 n'ont pas permis de les transmettre physiquement	notification seront sanctionnés par des accusés de réception. <u>Proposition</u> : envoyer les notifications par mail et demander des accusés de réception.			

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ (ADERIZ)

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (Un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à publier les résultats des attributions et des attributions définitives des appels d'Offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des marchés	Recommandation s prises en compte au titre de l'année 2020	Faire publier les résultats des attributions et des attributions définitives des (AO) dans le délai au BOMP	Mise en œuvre effective pour l'exercice 2020	Courriers de transmission de la demande de publication disponibles ou la page du BOMP	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés	Recommandation s prises en compte au titre de l'année 2020	Mentionner les dates de signature et d'approbation dans les marchés	Mise en œuvre effective pour l'exercice 2020	Page de signature des marchés 2020 +un exemplaire du marché	
S'assurer que les résultats des attributions des appels d'Offres (AO) dans les délais au BOMP afin d'assurer le respect du délai de recours des soumissionnaires non retenus	Service responsable des marchés	Recommandation s prises en compte au titre de l'année 2020	Faire publier les résultats des attributions des (AO) dans le délai au BOMP	Mise en œuvre effective pour l'exercice 2020	Courriers de transmission de la demande de publication au BOMP ou la page du BOMP	
Veiller à la passation des marchés pendant la période de validité des offres	Service responsable des marchés	Recommandation s prises en compte au titre de l'année 2020	Respecter les délais de validité des offres	Prise en compte en cours pour les marchés lancés en 2020	Courriers de Notifications des résultats 2020	

AGENCE EMPLOI JEUNE

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réceptions à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Recommandation prise en compte dans notre mode opératoire pour l'exercice 2020	Archivage des décharges des notifications d'attributions ou des décharges des notifications	Mise en œuvre effective pour l'exercice budgétaire 2020	-copies avis aux soumissionnaires ; -copies notifications d'attributions aux candidats ; -décharges notifications d'attributions transmises aux candidats. Certains candidats, malgré toutes les relances téléphoniques n'ont pas retiré leur notification	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Veiller à ce que les membres de la COJO réalisent les travaux dans le délai défini	Service responsable des marchés	Recommandation prise en compte dans notre mode opératoire pour l'exercice 2020	Sensibiliser tous les membres de la COJO afin d'analyser et de signer les PV avec célérité	Mise en œuvre effective pour l'exercice budgétaire 2020	-copies des procès-verbaux de jugement dans lesquels, au niveau des généralités, les dates d'ouvertures des plis, d'analyses des offres et de jugements des offres sont retracées	
S'assurer de la publication des résultats des appels offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des marchés	Recommandation prise en compte dans notre mode opératoire pour l'exercice 2020	Archivage de la décharge du courrier de publication des résultats dans	Mise en œuvre effective pour l'exercice budgétaire 2020	-Décharges des courriers adressés à la Cellule de passation des Marchés Publics de notre Ministère	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
			le BOMP adressé à la CPMP		pour la demande de publication des résultats dans le BOMP	
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés	Recommandation prise en compte dans notre mode opératoire pour l'exercice 2020	Veiller à ce que les signataires n'oublie pas de marquer la date de signature	Mise en œuvre effective pour l'exercice budgétaire 2020	-copie marché gardiennage 2020 lot 2 ; -copies marchés entretien des locaux 2020 lots 1 et 2 ;	<i>Preuves de réalisation reçus</i>
Veiller à la mention de la date limite de retrait du DAO dans les lettres d'invitation aux soumissionnaires	Service responsable des marchés	Recommandation prise en compte dans notre mode opératoire pour l'exercice 2020	Veiller à inscrire la date limite de dépôt des offres dans les lettres d'invitation	Mise en œuvre effective pour l'exercice budgétaire 2020	-Copies des DAO transmis aux candidats dans lesquels les lettres d'invitations contiennent les dates limites de dépôt qui sont à la fois les dates limites de retrait du DAO	

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FDFP)

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires, les informant des résultats des attributions	Service responsable des Marchés	Des soumissionnaires ne retirent pas leurs courriers	Transmettre les courriers non retirés par la poste ou les leur transmettre physiquement	Tous les courriers sont transmis aux soumissionnaires retenus ou pas retenus	Les accusés de réception ou autres preuves de transmission (décharges)	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
S'assurer de la publication des résultats des attributions des appels d'offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des Marchés	Les résultats sont publiés par le point focal (MEF)	Copier les pages des publications des résultats des attributions.	Les résultats sont publiés dans le BOMP dans les délais	Les copies des pages des résultats des attributions dans le BOMP	
Veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MP/MBPE/DGBF/D MP du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des	Secrétariat Général du FDFP Cabinet du Ministre en charge des Marchés	L'autorité Contractante sera informée de l'importance de la mise en place de la CPMP.				

cellules de passation des marchés publics						
--	--	--	--	--	--	--

AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS (ANAGED)

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Accord : les courriers de résultats des attributions sont adressés à tous les soumissionnaires. Cependant certaines entreprises ayant connaissance de leurs résultats ne jugent plus utile de venir retirer leurs courriers. Aussi en raison de la difficulté d'adressage il est difficile de les localiser pour leur transmettre lesdits courriers.	Utiliser d'autres canaux de transmissions des courriers de résultats (Adresse postale, e-mail ; lettre recommandée avec accusé de réception)		Les décharges des courriers lors du retrait. Les accusés de réception des mails, des lettres recommandées ou le retour de la poste	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
S'assurer de la constitution des cautionnements définitifs des marchés approuvés	Service responsable des marchés	Accord	Des courriers de demande de cautionnement sont adressés aux titulaires des marchés suite à l'approbation de leur marché	Les courriers de relance de demande de cautionnement définitifs sont adressés aux titulaires des marchés	-Cautionnement définitifs fournis.	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à publier les résultats des attributions et des attributions définitives des appels d'Offres (AO) dans le délai au BOMP	Service responsable des marchés	Accord partiel : Une fois les attributions faites, il est procédé à l'information des soumissionnaires par courriers, à l'affichage des résultats et à la transmission d'un avis de publication de résultat à la DMP.	-Transmettre l'avis de publication de résultats à la DMP S'assurer de la publication effective des résultats dans le BOMP	Avis de publication de résultat transmis à la DMP	Avis de résultat publié Bordereau de transmission de l'avis de publication de résultat	
S'assurer de la réalisation d'un Ordre de Service pour l'exécution du marché, le cas échéant	Service responsable des marchés	Accord	Donner des ordres de service de démarrage des prestations soit dans le courrier de notification d'attribution du marché soit dans un document distinct selon l'importance du marché	L'ordre de démarrer les prestations est précisé dans les courriers de notification d'attribution et les ordres de services sont adressés aux titulaires	-Courriers de notification d'attribution ; -Ordre de service	<i>Preuve de réalisation reçu</i>

COUR SUPREME

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DM P du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Secrétariat Général Cabinet du Ministre en charge des Marchés					La Cour suprême a subi une transformation institutionnelle et a été remplacée par trois autres institutions (Cour des Comptes, Cour de Cassation et Conseil d'Etat). De ce fait, le suivi des recommandations n'a pu être mise en œuvre et est donc non applicable
s'assurer du respect des dispositions relatives au procédure d'Appel d' Offres Restreint régissant les appels restreints (l'invitation d'au moins cinq (05) candidats, l'obtention d'autorisation à chaque étape des procédures, matérialisant les confirmations des participants, etc.)	Service responsable des marchés					
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les	Service responsable des marchés					

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
informant des résultats des attributions						La Cour suprême a subi une transformation institutionnelle et a été remplacée par trois autres institutions (Cour des Comptes, Cour de Cassation et Conseil d'Etat). De ce fait, le suivi des recommandations n'a pu être mise en œuvre et est donc non applicable
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés					

COMMUNE D'ADJAME

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
<p>Veiller au respect des dispositions relatives aux délais de passation, à l'obligation de confirmation de participation par les soumissionnaires consultés pour les procédures d'AOR et surtout à la publication des résultats</p>	<p>Service Marchés</p>	<p>accord</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination des lignes à marché, élaboration des différents plans de passation des marchés ; - Courrier de confirmation de participation (AOR) à transmettre ; Courrier + tableau des résultats (AOR) à transmettre (publication BOMP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans élaborés et transmis (DRMP-ASUD) ; - Courriers transmis aux compagnies pétrolières ; Courrier + tableau des résultats transmis (DRMP-ASUD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans élaborés et transmis (DRMP-ASUD) N/Réf : 28/2020/C.AD J/DF/SM/KNN du 28/05/2020 ; - Courriers du 20/02/2020 transmis aux différentes compagnies pétrolières ; Courrier + tableau des résultats transmis (DRMP-ASUD) N/Réf : 1640/2020/C.A DJ/DF/SM/KNN du 24/07/2020 	<p><i>Preuves de réalisation reçu</i></p>

COMMUNE D'ANYAMA

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
veiller à mettre en place la cellule de passation des marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MBPE/DGBF/DMP du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Conseil Municipal	Accord/ les dispositions seront prises pour la mise en place de la cellule de passation CPMP	-1-Un responsable des Marchés sera nommé	-1-Un responsable des Marchés a été nommé	- copie N°39/CAN/SG DU 27 Avril 2020	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Accord/ les dispositions seront prises pour les prochains marchés	Les soumissionnaires seront informés par courriers	Les courriers non retirés seront transmis par voie postale avec accusés de réception.	Les accusés de réception seront archivés et des copies seront transmises à l'ANRMP	
s'assurer de la publication des résultats dans le BOMP	Service responsable des marchés	Accord	Les courriers de demande de publication seront adressés à la DRMP	Les résultats des attributions ont été transmis à la DMP pour publication dans le BOMP avec accusé de réception	Une copie de l'accusé de réception sera transmise à l'ANRMP et la page de publication sera archivée et une autre transmise à l'ANRMP	
S'assurer du respect des délais d'attribution, de signature et	Service responsable des marchés	Accord	Les délais réglementaires seront tenus	Les actes d'engagements	Les copies des actes seront transmises à l'ANRMP	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
d'approbation des marchés				seront transmis dans les délais		
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés	Service responsable des marchés	Accord	Toutes les opérations seront inscrites dans les différents plans	Le PPM 2020 élaboré a été transmis à la DRMP	Une copie de L'accusé de réception sera transmise à l'ANRMP	

COMMUNE DE BINGERVILLE

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à adresser des courriers avec accusé de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service Responsables des Marchés	Accord	Les courriers ont été adressés aux soumissionnaires	Transmissions des PV à la DGMP pour l'ANO	Copies des décharges des courriers	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
S'assurer de la publication des résultats des appels d'offres (AO) dans le délai au BOMP	Service Responsables des Marchés	Accord	Transmission des résultats pour publication au BOMP	Transmissions des PV à la DGMP pour l'ANO	Copies de publications dans le BOMP	

COMMUNE DE YOPOUGON

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 août 2009 portant code des MP et l'arrêté n°325/MBPE/DGBF/D MP du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Conseil municipal Cabinet du Ministre en charge des Marchés	Accord de principe pour la mise en œuvre des recommandations de l'Audit	La mise en place de la CPMP (responsable et assistants)	Nomination du responsable des marchés par arrêté municipal	Arrêté municipal n°15/MYOP/SG/DU 04 JUIN 20120.....	<i>Preuves de réalisation reçue</i>
Veiller au respect des dispositions relatives à la communication des avis de publication des appels d'offres	Service responsable des marchés	Accord de principe	Communiquer les avis de publication des appels d'offres	Régularisation de la communication des avis d'appel d'offres au cabinet d'audit	Transmis par mail avec accusé de réception	
S'assurer de la publication des résultats dans le BOMP	Service responsable des marchés	Accord de principe	Régularisation des publications de résultats non effectuées	En cours		
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	Accord de principe	Transmission des courriers à l'ensemble des soumissionnaires	Principe appliqué aux appels d'offres 2019 et 2020.	Les accusés de réception	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
S'assurer du respect des délais d'attribution, de signature et d'approbation des marchés	Service responsable des marchés	Accord de principe	Dater tous les marchés dès signature	Principe appliqué aux marchés 2019 et 2020	Marchés 2019 et 2020	

COMMUNE DE KOUMASSI

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
Veiller à mettre en place la CPMP conformément aux dispositions de l'article 42 du décret 2009-259 du 06 aout 2009 portant code des MP et l'arrêté n° 325/MBPE/DGBF/DMP du 23 mai 2014 portant composition et fonctionnement des cellules de passation des marchés publics	Conseil municipal Cabinet du ministre en charge des Marchés	Pas encore mis en place toutefois le responsable des marchés a été désigné	L'information de la mise sur pied de la cellule de passation des marchés sera portée à l'attention du secrétaire général de la mairie.	Le Projet de la mise en place de la cellule de passation des marchés en cours de réalisation	Copie du courrier du ministère des marchés publics désignant les membres de la CPMP	Preuve non fournie L'acte de désignation du responsable des marchés non fourni.
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés	Ok pour les marchés en dessous de 100 millions ; Pour les marchés de plus de 100 millions, Pas encore de délibération	Saisir le SG pour une délibération d'approbation des marchés	La municipalité sera informée des nouvelles dispositions qui rentrent en vigueur	Copie du marché approuvé disponible	<i>Preuve de réalisation reçu</i>
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des	Service responsable des marchés	Ok c'est fait	Photocopie des notifications des résultats à tous les soumissionnaires avec des décharges	Sera mis à la disposition de l'ANRMP	Les copies des courriers adressés aux soumissions avec accusés	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
résultats des attributions					de réception disponible	
S'assurer de la publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMP	Service responsable des marchés	Entrer en contact avec la DMP pour le suivi du courrier de la publication	Photocopie des courriers à la DMP dans ce sens avec décharge plus la copie du BOMP.	Les documents seront mis à la disposition de l'ANRMP	Copie du BOMP insérant la publication du résultat disponible	<i>Preuve de réalisation reçu</i>

DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO

(AUDIT GENERALISE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2018)

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
<p>Veiller à ce que les membres de la COJO réalisent les travaux dans le délai défini</p>	<p>Service responsable des marchés</p>	<p>ACCORD : Travaux exécutés dans le respect des délais</p>	<p>-la conformité de la composition des membres de la COJO et de veiller à les convoquer dans les délais tout en respectant les dates et heures d'ouverture des plis et de jugement des offres -communiquer au rapporteur le délai ou la durée maximale d'évaluation des offres- S'assurer du respect des dispositions réglementaires relatives à la composition de la COJO et des délais des travaux des membres de la COJO au regard de l'article 43 - le respect de l'exigence du code des Marchés publics en termes de délai</p>	<p>Travaux réalisés par la COJO dans le strict respect des délais prévus par le code des marchés publics</p>	<p>-Procès-verbaux d'ouverture des plis et de jugement des offres de la COJO</p>	<p><i>Preuve de réalisation reçue</i></p>

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
S'assurer du respect du délai de notification d'attribution définitive après l'Avis de Non Objection (ANO) de la DGMP	Service responsable des marchés	ACCORD : Délais pris en compte	Des courriers sont adressés aux soumissionnaires avec des accusés de réception après la délivrance de l'Avis de Non Objection délivrée par la Direction Régionale des Marchés Publics dans les délais	Les soumissionnaires sont informés des résultats des attributions	Accusés de réception des notifications d'attribution définitive	<i>Preuves de réalisation reçu</i>
Veiller à adresser des courriers avec accusés de réception à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	Service responsable des marchés	ACCORD : Prise en compte de la recommandation	- Etablissement des courriers à adresser à tous les soumissionnaires les informant des résultats des attributions	- courriers adressés aux soumissionnaires les informant des résultats des attributions	- Décharges des courriers adressés aux soumissionnaires avec les accusés de réception les informant des résultats des attributions	
S'assurer de la publication des résultats des appels d'Offres (AO) dans les délais au BOMP afin d'assurer le respect du délai de recours des soumissionnaires non retenu	Service responsable des marchés	ACCORD : Recommandation appliquée	-Courrier adressé à la Direction Régionale des Marchés publics pour publication des résultats d'attribution des appels d'Offres (AO) dans les délais au BOMP afin d'assurer le respect du délai de recours des	Courrier adressé à la Direction Régionale des Marchés publics	Décharge du courrier par la Direction Régionale des Marchés publics	

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)	PREUVE DE REALISATION	OBSERVATION DE L'ANRMP
			soumissionnaires non retenus			
S'assurer que les dates de signature et d'approbation ont été mentionnées dans les marchés	Service responsable des marchés				les dates de signature et d'approbation figures dans les marchés	<i>Preuve de réalisation reçu</i>